



Association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC)

Projet de valorisation des itinérances du Massif central par des résidences d'artistes et des créations contemporaines

Appel à candidatures pour la réalisation d'une résidence de créateurs métiers d'art dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin

Le présent document comporte 12 pages

| | |
|---|---|
| Contexte de l'appel à candidatures..... | 2 |
| Objectifs généraux du projet | 3 |
| Projet de résidence de créateurs métiers d'art dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin | 5 |

Appel à candidatures ouvert jusqu'au 19 janvier 2024 à 23h59

Contact :

IPAMAC – Inter-Parcs Massif central

Benjamin CAU, chargé de projets Tourisme durable

2 rue Benaj, 42410 PELUSSIN

Tél : 04 74 59 71 70

Email : benjamin.cau@ipamac.fr

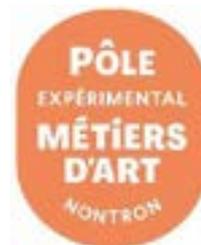
Avec le soutien de :



agence nationale
de la cohésion
des territoires



En partenariat avec :



Contexte de l'appel à candidatures

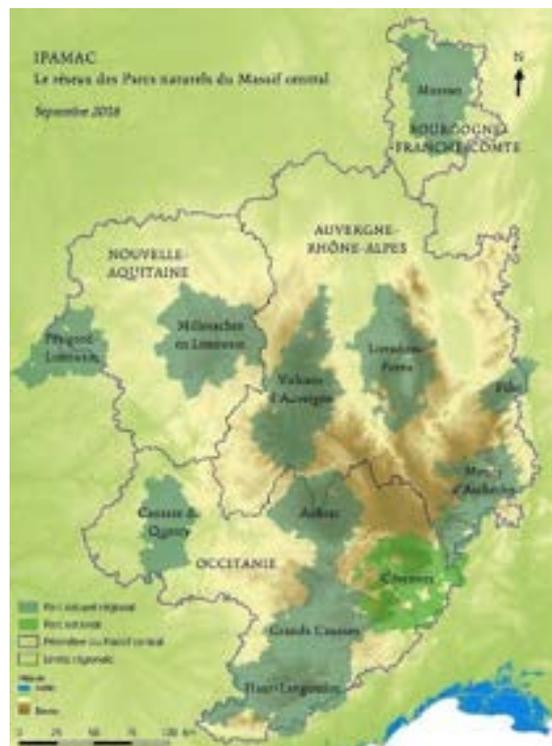
Itinérances dans le Massif central

L'association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC) met en réseau 12 parcs (11 parcs naturels régionaux – PNR et un Parc National) et vise à mutualiser des compétences et des moyens pour mener des **projets collectifs** sur trois thématiques :

- la préservation et la valorisation de la biodiversité,
- l'attractivité des territoires,
- le **tourisme durable** et l'**itinérance**.

Avec ses 12 Parcs, le **Massif central** est le **plus grand espace préservé d'Europe** et dispose d'un **fort potentiel en termes d'itinérance** :

- relief de moyenne montagne accessible, se prêtant à des formes d'itinérance « facile et sûre »,
- paysages, espaces naturels et agricoles préservés, patrimoine culturel, richesses gastronomiques, etc.



Le Massif central est ainsi une **terre d'itinérances**, traversé par une **grande diversité de chemins emblématiques** (chemin de Saint-Jacques de Compostelle, chemin de Stevenson, GTMC VTT...). Le développement de l'itinérance a donc été identifié comme un **enjeu fort** pour les 12 Parcs du Massif central qui travaillent sur l'itinérance à l'échelle de leur territoire avec un double objectif :

- o contribuer au développement touristique par l'itinérance (à pied, à cheval, avec un âne, à vélo, etc.),
- o faire (re)découvrir des patrimoines culturels et naturels des territoires dans une démarche de tourisme durable.

La création artistique contemporaine : une nouvelle entrée pour valoriser les itinérances ?

1. Sources d'inspiration

La **création artistique contemporaine** est un moyen de donner de la **lisibilité** et de la **visibilité** à des **itinérances** et peut ouvrir celles-ci vers un **nouveau public**. C'est le cas du **projet « Ligne de Partage des Eaux »**, mis en œuvre dans le Parc naturel régional des **Monts d'Ardèche** : les œuvres disposées sur et à proximité du GR® 7 offrent un autre regard sur les paysages et un nouvel attrait pour pratiquer une itinérance à pied ou à VTT.

Dans le **Parc naturel régional et Géoparc mondial UNESCO des Causses du Quercy**, le **projet « Fenêtres sur le Paysage »**, mis en œuvre par l'association **Derrière le Hublot**, **l'Agence française des chemins de Compostelle et le Parc**, met en valeur d'une façon nouvelle le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle par l'installation d'œuvres d'art « refuges » et le développement d'une programmation artistique.

Le **projet « Vallée des Respirs »** mis en œuvre par le **PNR des Grands Causses** est un autre exemple permettant de valoriser d'une façon nouvelle une itinérance : celle qui longe la rivière **Tarn**.

2. Premiers projets portés par l'IPAMAC en 2019-2021

Inspirée notamment par ces 3 projets menés dans des parcs naturels régionaux du Massif central, l'IPAMAC a fait le choix, en 2019, de valoriser de nouvelles itinérances par la création contemporaine. Volontaires pour s'engager dans ce projet, les parcs de l'Aubrac, des Cévennes et du Pilat ont chacun accueilli une équipe d'artistes différente en 2020-2021. Voici une synthèse de ces projets :

- **Le projet Vadrouille**, mis en place dans les Cévennes, mené par le collectif **Lundi Soir**, vous invite à parcourir le GR® 7 et le chemin R.L. Stevenson et à redécouvrir les paysages du Mont-Lozère en écoutant des documentaires sonores qui entrent en résonance avec le milieu qui vous entoure. Le long du chemin, les lieux d'écoute sont matérialisés par des pierres gravées symbolisant la thématique des capsules sonores.
- **L'Effet Doppler**, créé par **Braquage Sonore & Cie** sur le plateau de l'Aubrac, met en évidence la beauté et la diversité des paysages par le biais de capsules sonores. Les lieux d'écoute sont identifiés le long des chemins par des panneaux à flasher avec un smartphone, et des promontoires d'observation pour contempler le paysage. Le projet se décline aussi sous forme d'une exposition itinérante et d'un livret associant les photographies de l'Aubrac aux musiques basées sur les sons du plateau.
- **Le projet « Les Bottes de 7 Lieux »**, par le fruit du travail des collectifs **ETC** et **SAFI**, met à disposition des randonneurs du GR® 7 dans le Pilat, des ponchos de marche se transformant en cerf-volant ou en hamac, ainsi que des « lunettes abeilles » visant à découvrir le paysage comme une abeille. Tant d'objets permettant de randonner au gré du temps et des éléments, d'écouter les sons de la nature, de changer de regard...

Ces créations ont permis d'offrir aux habitants et aux visiteurs un autre regard sur le paysage et les itinérances, mais aussi de valoriser d'une façon nouvelle les itinérances du Massif central et de proposer de nouveaux moyens de les découvrir.

Afin d'en savoir plus, veuillez accéder au carnet de route de ces 3 expériences inspirantes [en cliquant sur ce lien](#).

À l'issue de ces expériences, les Parcs du Massif central ont souhaité relancer de nouvelles résidences d'artistes valorisant les itinérances. C'est l'objet de cet appel à candidatures pour le Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Objectifs généraux du projet

Les parcs naturels du Massif central cherchent à **expérimenter de nouvelles formes d'itinérance** pour répondre et s'adapter aux nouvelles attentes des publics (reconnexion à la nature, envie de vivre de nouvelles expériences, etc.).

Sept parcs naturels du Massif central (Aubrac, Causses du Quercy, Millevaches en Limousin, Morvan, Périgord-Limousin, Pilat et Cévennes) sont aujourd'hui engagés dans un projet visant, par l'art :

- à donner un autre regard sur les itinérances et les paysages,
- à valoriser d'une façon nouvelle les itinérances du Massif central,
- à proposer de nouvelles formes d'itinérance.

Aujourd'hui, l'IPAMAC et les sept parcs engagés dans le projet souhaitent (re)créer les conditions d'un dialogue entre une équipe artistique et le territoire (visiteurs, habitants, etc.), par la mise en création de résidences artistiques dans les 7 parcs.

Ces résidences permettront de susciter, voire de créer des créations contemporaines autour du thème général : « Valorisation des itinérances par des résidences d'artistes et des créations contemporaines ».

Le tableau suivant est donné à titre indicatif et présente les thématiques et calendriers de chacune des résidences.

| Parc | Thématique / Objectif de la résidence | Diffusion de l'appel à candidatures | Période de résidence |
|---------------------------------------|--|--|-------------------------------|
| PN des Cévennes | Itinérances du Mont Aigoual et changement climatique. | Du 28 avril 2023 au 5 juin 2023 | Mars à mai 2024 |
| PNR de l'Aubrac | Valorisation de la pierre, géologie, roche et paysages, par l'installation d'œuvres pérennes sur des itinérances du territoire. | Du 16 mai 2023 au 16 juin 2023 | Printemps / été 2024 |
| PNR de Millevaches en Limousin | Valorisation de la pierre sèche par l'installation d'œuvres pérennes sur des itinérances du territoire. | | Automne 2023 - printemps 2024 |
| PNR des Causses du Quercy | « Transhumance vers 2042 ¹ » : l'équipe artistique accompagne les habitants dans une grande traversée itinérante du Parc, à la fois physique et créative pour imaginer le futur du territoire. | Du 10 octobre 2023 au 13 novembre 2023 | Hiver - Printemps 2024 |
| PNR Périgord-Limousin | Valorisation de l'itinérance « Grande Boucle du Parc, Vaque veire ». La résidence de recherche a pour objectif la conception de 9 créations représentatives des métiers d'art en Périgord-Limousin et illustrant la culture occitane racontée dans le guide de randonnée de l'itinéraire (disponible en cliquant ici). | Du 6 décembre 2023 au 19 janvier 2024 | Mars - octobre 2024 |
| PNR du Morvan | Expérimentation de nouvelles formes d'attention au patrimoine vernaculaire que constitue la pierre sèche. | Décembre 2023 – janvier 2024 | Printemps / été 2024 |

Projet de résidence de créateurs métiers d'art dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin

PRÉAMBULE

En 2019, le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'est associé au service Tourisme du Conseil Départemental de la Dordogne (avec l'appui technique du Conseil départemental de la Haute-Vienne) pour mettre en place un produit d'itinérance pédestre de 200 km, la « Grande Boucle du Parc, Vaque veire ». ([Informations disponibles en cliquant ici](#)). Grâce à un guide (livret ou version numérique) à l'accent du Pays, le randonneur est entraîné, à travers des lectures du paysage, l'évocation de l'histoire, du patrimoine et des richesses culturelles (dont les savoir-faire), à la découverte intime du Périgord-Limousin comme lors d'une rencontre avec ses habitants. Ce circuit est découpé en 9 étapes, chacune sous la tutelle d'un personnage et d'une légende occitane :

ÉTAPE 1 « LA VIEILLE DU PUIITS » - ST-PIERRE-DE-FRUGIE / ST-SAUD-LACOUSSIÈRE (26 KM)

ÉTAPE 2 « DES SOUFFLACULS » - ST-SAUD-LACOUSSIÈRE / NONTRON (21,3 KM)

ÉTAPE 3 « DE L'AURELHA DE LEBRE » - NONTRON / CHAMPNIERS-ET-REILHAC (35 KM)

ÉTAPE 4 « DU LEPINHOU » - CHAMPNIERS-ET-REILHAC / LES-SALLES-LAUAUGUYON (15 KM)

ÉTAPE 5 « DES FADETTES » - LES-SALLES-LAUAUGUYON / ROCHECHOUART (21.4 KM)

ÉTAPE 6 « DU DIABLE » - ROCHECHOUART / SAINT-LAURENT-SUR-GORRE (26,7 KM)

ÉTAPE 7 « DE LA CHASSE VOLANTE » - SAINT-LAURENT-SUR-GORRE / CHAMPAGNAC (14 KM)

ÉTAPE 8 « DE LA METTEUSE DE PART » - CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE / DOURNAZAC (19,4 KM)

ÉTAPE 9 « DU LÉBÉROU » - DOURNAZAC / ST-PIERRE-DE-FRUGIE (13 KM)

Aujourd'hui cette itinérance jouit d'une certaine renommée aussi bien auprès des touristes que des habitants. Le Parc naturel régional souhaite mettre à l'honneur des ateliers et entreprises Métiers d'art de savoir-faire précieux, sur cet itinéraire. L'idée est à la fois de les faire profiter de cette dynamique, d'encourager la création contemporaine autour de culture occitane d'expression locale mais également de valoriser cette itinérance.

Le Parc Périgord-Limousin envisage de faire l'acquisition de neuf créations métiers d'art après résidence pour les installer sur le circuit d'itinérance.

Pour ce faire, le Parc naturel Périgord-Limousin, l'IPAMAC et le Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron et du Périgord Limousin (PEMA), mettent en place une résidence de créateurs Métiers d'art autour d'un projet collectif de recherche, de conception et de création.

OBJECTIFS ET OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURE

- **Objectifs de l'appel à candidature**

Il s'agit de sélectionner neuf créateurs, professionnels des métiers d'art, de savoir-faire et d'univers variés, candidats en nom propre ou au nom d'une entreprise, qui concevront collectivement en résidence, une proposition de valorisation de l'itinérance, et de la culture occitane représentative de la création métiers d'art du Périgord-Limousin. Ils seront accompagnés pour atteindre cet objectif par le Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron et du Périgord Limousin.

- **Objet de l'appel à candidature**

La perspective de l'appel à candidature est l'installation de 9 créations métiers d'art sur l'itinérance « La Grande Boucle du Parc, Vaque veire », réfléchies en termes de projet au cours d'une résidence. La résidence de recherche et de conception dont le présent appel à candidatures fait l'objet doit donner lieu à la production d'un projet global (valorisant l'itinérance et la culture occitane par la création métiers d'art, et donnant au public une vision de la richesse Métiers d'art du Périgord-Limousin) et à la remise de 9 dossiers qui permettront la concrétisation des commandes des créations dans un second temps.

Les commandes des œuvres ne font pas l'objet du présent appel à candidatures, elles seront réalisées ultérieurement par le Parc auprès des créateurs retenus en résidence de recherche et de conception par cet appel à candidatures.

Le projet collectif de recherche, de conception et de création fera l'objet, au terme de la résidence, d'une valorisation destinée au grand public, aux partenaires et aux collectivités locales sous forme d'une exposition retraçant la résidence et le travail de recherche. Elle pourra éventuellement faire l'objet de publications. Le commissariat de cette exposition sera assuré par le PEMA, avec l'aide des créateurs retenus en résidence, dans le cadre du présent appel à candidatures.

Cette résidence est également intégrée dans une démarche inter-Parcs à l'échelle du Massif central, dans le cadre du projet de « Valorisation des itinérances du Massif central par des résidences d'artistes et des créations contemporaines » de l'IPAMAC. La résidence sera valorisée dans le cadre de ce projet, et elle pourra entrer en résonance avec les autres résidences menées respectivement dans les autres Parcs naturels engagés dans ce projet (cf. tableau page 4).

ATTENDUS DE LA RESIDENCE DE RECHERCHE

Le projet de recherche et sa réalisation doivent être pensés dans un objectif de développement durable.

- **Attendus de la résidence**

Il est attendu de la résidence qu'elle donne lieu aux livrables suivants :

- **La livraison d'un projet artistique**, comprenant 9 dossiers de créations, accompagné de tous les éléments nécessaires à sa compréhension, sa future réalisation et son installation sur l'itinérance (parti pris, texte explicatif, maquettes, dessins, plans, description des matériaux, prestataires identifiés, choix des emplacements, estimation financière, argumentaire de prise en compte de l'écoconception du projet et de sa réalisation, etc.),
- **La production d'un dossier par création**, permettant la commande et la pose des neuf créations in-situ par le Parc, au terme de la résidence (nom de la création, identité et présentation du/des ateliers concepteurs - réalisateurs, descriptif des savoir-faire, spécialités et spécificités techniques mises en œuvre, matériaux employés, échantillons de matière, budget prévisionnel, devis toutes interventions comprises (matières, main d'œuvre, concours éventuel pour l'installation), prévision de durabilité de la création dans le temps, coûts prévisionnel d'entretien à long terme (si nécessaire), prescription d'aménagement (localisation, contraintes techniques, emprises foncières et condition d'installation du site si nécessaire (minimum), etc.),
- **La mise à disposition de contenus en vue de la réalisation d'une exposition retraçant la résidence et le travail de recherche** (notes, écrits, croquis, maquettes, matières, essais, etc.).

- **Attendus des créations métiers d'art**

Ces informations sont communiquées à titre informatif et sont destinées à renseigner sur la nature des créations qui feront l'objet d'une commande envisagée dans un second temps, à l'issue de la résidence, par le Parc.

Les créations devront répondre aux impératifs suivants :

- Les créations doivent représenter, de façon figurée ou abstraite, chacun des personnages tutélaires et légendes des neuf étapes du tracé de « La Grande Boucle du Parc, Vaque veire » (9 créations / 9 personnages tutélaires pour sujet ou source d'inspiration, cf. description des étapes p.5),
- Les créations pourront prendre la forme de sculptures, installations ou mobilier / aménagement rural,
- La création peut être composée d'un seul ou de plusieurs éléments,
- Une attention particulière sera portée à la qualité des matériaux utilisés et leur impact environnemental. D'une manière générale, l'utilisation de matériaux résistants, durables, non périssables ni obsolètes et n'impliquant pas un entretien coûteux, ni des frais de

- conservation particuliers, sera privilégiée. La création doit, dans la mesure du possible, privilégier le recours aux ressources locales,
- La création d'art doit être intimement liée à son emplacement et avoir un impact environnemental moindre :
 - Elle doit être pensée pour être intégré à l'espace public, en extérieur, dans des espaces non surveillés, en fonction des contraintes techniques et météorologiques du site d'implantation. Aucun médium n'est exclu tant que ces contraintes techniques sont respectées. Ainsi, la création peut faire appel à tout moyen d'expression de la création contemporaine Métiers d'art (inclus dans [la liste de l'institut national des métiers d'art](#)).
 - La création doit établir un dialogue avec l'existant en mettant en avant le patrimoine et les paysages de l'itinérance (géologique, historique, architectural, industriel, naturel...)
 - La création doit tenir compte des contraintes techniques, des réglementations et des préconisations qui seront communiqués par les gestionnaires de la résidence (mesures de protection d'espace...)
 - L'installation de la création doit avoir un impact le plus faible possible sur son site d'implantation,
 - La création doit résister dans le temps et aux intempéries. Elle doit pouvoir éviter autant que faire se peut, une dégradation trop rapide, ne pas être trop exposées aux dégradations du public et enfin exiger un minimum d'entretien. La création devra avoir une durée de vie minimum de 15 ans,
 - Les éléments techniques de la fixation de la création (contraintes techniques et des emprises foncières...) devront faire l'objet d'une note et devront être pris en compte dans l'enveloppe de production allouée au projet artistique,
 - L'artiste devra également penser une création facilement entretenable et nécessitant peu, voire pas de maintenance.

CONDITIONS DE LA RÉSIDENCE

- **La coordination globale et le pilotage du projet**

Ce projet est co-construit par le Parc naturel régional Périgord-Limousin, l'IPAMAC, et le Pôle expérimental des métiers d'art de Nontron et du Périgord Limousin (PEMA).

L'IPAMAC assure la coordination générale du projet de résidence (contractualisation, rémunération des créateurs par l'intermédiaire du PEMA). Le Parc naturel régional Périgord-Limousin et le PEMA interviendront dans l'opérationnalité du projet, pendant et après la résidence. Le Pôle expérimental des métiers d'art animera le collectif des professionnels en résidence et les accompagnera dans la démarche. Il sera également chargé de l'exposition en Périgord-Limousin. Le Parc assure le pilotage du projet en Périgord-Limousin (mobilisation des communes...), la communication et interviendra en phase de production, commande et installation des créations au terme de la résidence.

Le comité de pilotage du projet est composé de l'IPAMAC, des représentants du Parc naturel régional Périgord-Limousin, du Pôle Métiers d'Art de Nontron et éventuellement de partenaires locaux (communes traversées par l'itinérance...) ou d'autres partenaires Massif central, le cas échéant.

Personne référente pour l'IPAMAC : Benjamin CAU, chargé de projet Tourisme durable.

Personnes référentes pour le Parc Périgord-Limousin : Pauline GUILLOT, Chargée de mission Tourisme / Stéphanie POUPLIER, Chargée de mission Culture occitane et Métiers d'art.

Personne référente pour le PEMA : Sophie ROLIN, Directrice.

- **Déroulement opérationnel du projet**

La résidence se déroulera sur une période allant de mars 2024 à octobre 2024 (sur 8 mois). Le temps de travail collectif (défini ci-dessous) est estimé à 4 jours pleins répartis sur cette période. La résidence se déroulera dans différentes communes du Parc naturel régional Périgord-Limousin

traversées par l'itinéraire de la Grande Boucle du Parc (27 communes à cheval entre la Haute-Vienne et la Dordogne).

- Les temps de travail collectifs en résidence

Vendredi 8 mars 2024 : Réunion de cadrage de la résidence : rencontre entre les professionnels sélectionnés et les organisateurs (Parc, PEMA, IPAMAC), présentation du projet, de l'itinérance et des attendus.

Vendredi 29 mars 2024 : Répartition des sites / personnages.

Jedi 30 mai 2024 : Présentation par le collectif de professionnels des premières propositions.

Septembre 2024 : Validation des propositions et préparation de l'exposition en Périgord-Limousin.

Le projet nécessitera des temps de travail en atelier durant la résidence, entre les temps collectifs. Les opérations de communication, de valorisation (dont celle auprès de l'IPAMAC) et les bilans s'échelonneront dans le temps. La commande, la production et la pose in situ des créations fera l'objet d'un calendrier ultérieur n'excédant pas 10 ans d'engagement.

- **Montant de l'indemnité pour les candidats admis en résidence**

Afin de faciliter la participation des créateurs, le Parc naturel, l'IPAMAC et le PEMA accorderont aux candidats retenus une indemnisation financière. L'indemnité pour chaque candidat participant à la résidence sera de **1 000 € TTC**. Cette indemnité inclut le temps de travail en résidence et les dépenses associées (déplacements, hébergement, restauration...).

Les organisateurs (Parc, PEMA, IPAMAC) se réservent la possibilité de réduire ou supprimer la prime des candidats dont les prestations assurées présenteraient une insuffisance manifeste ou non conformes aux exigences du programme.

Les candidats à cet appel à candidatures non retenus pour la résidence ne seront pas indemnisés.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Admissibilité**

L'appel à candidature est ouvert aux professionnels Métiers d'art ([nomenclature INMA](#)) présentant un statut de professionnel, installés et exerçant leur activité dans le Parc Périgord-Limousin ou membres du Pôle Expérimental des Métiers d'Art, ou exerçant plus largement sur le territoire du [Massif central](#) et au-delà.

Les professionnels doivent présenter seuls (entreprise, atelier, artisan, artiste...). Cela n'exclut pas la collaboration entre membres du collectif lors de la résidence ou de faire appel à d'autres professionnels dans la conception et la réalisation des créations finales (ceux-ci ne seront cependant pas considérés comme partie prenante de la résidence).

- **Engagement**

La participation à cet appel à candidature implique les engagements suivants :

- La participation pendant une période donnée, sous la forme d'une résidence artistique, à la conception et la finalisation d'un projet collectif répondant aux enjeux de la résidence,
- La participation à la conception et à la mise en œuvre des projets de valorisation en Périgord-Limousin (exposition, rencontres... et suivant les opportunités financières et techniques, diverses formes de publication) et ceux de l'IPAMAC (outil de valorisation des résidences d'artistes et des créations contemporaines issues des 7 projets de parcs impliqués dans cette action à l'échelle du Massif central, participation à la réunion de bilan collective si les organisateurs en font la demande),
- La participation aux activités de communication inhérentes à l'appel à candidature, à la résidence, et la concrétisation du projet (temps média, inauguration...),
- La participation active au bilan de la résidence et du projet mis en création en Périgord-Limousin et auprès de l'IPAMAC,

- La cession des droits d'utilisation ou de diffusion non commerciale des projets et de l'identité des candidats à des fins d'expositions, de publications et de communication,
- La cession de la propriété des créations sous réserve du respect des droits appartenant au créateur en application des dispositions du code de la propriété littéraire et artistique.

Et, à l'issue de la résidence, dans le cadre de commandes spécifiques (qui ne font l'objet du présent appel à candidatures) :

- La réalisation des créations et la participation active à leurs installations, dont les créateurs participant à la résidence garantissent la faisabilité technique des propositions.

Ces engagements donneront lieu à contractualisation (contrats de résidence, contrats de production, commandes... dont les modalités seront présentées ultérieurement.)

DOSSIER DE CANDIDATURE ET MODALITÉS DE DÉPÔT

- **Lancement et suivi de l'appel à candidatures**

L'appel à candidatures est lancé et coordonné par :

Association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC)

2 rue Benaÿ

42410 Pélussin

représentée par Monsieur Stéphane RODIER, Président du Parc naturel régional Livradois-Forez, Président de l'association IPAMAC.

Pour tout renseignement :

Benjamin CAU

04.74.59.71.70

benjamin.cau@ipamac.fr

- **Composition de la candidature**

Cet appel à candidature s'inscrit dans un processus de création collective en résidence. Aussi, il n'est pas demandé aux candidats de présenter une pièce ou un projet de pièce pour la sélection.

Le contenu technique de la candidature est à la discrétion du répondant à l'appel à candidatures.

Néanmoins, pour la bonne compréhension des membres du jury, la candidature doit être exprimée en français et doit comprendre à minima les pièces suivantes :

1. Le présent appel à candidatures paraphé, signé et accepté sans modification,
2. La fiche de candidature complétée en ligne [via ce formulaire – cliquer ici](#) (Note : il n'est pas nécessaire de mettre une copie de cette fiche dans le dossier, appuyez seulement sur « Envoyer » à la fin du questionnaire),
3. Une lettre de candidature, indiquant les éléments ci-dessous :
 - Noms de l'atelier et du/des créateurs, n° Siret, adresse, téléphone, mail, site internet (et le cas échéant, nom, prénom, courriel et adresse postale d'un interlocuteur unique représentant l'atelier, référente auprès de l'IPAMAC pour toute question relative aux aspects administratifs et techniques du projet),
4. Un portfolio (10 photos HD) des réalisations significatives de son travail et illustrant la cohérence avec les objectifs de la résidence,
5. Une note d'intention pour le projet (4 pages maximum) présentant :
 - La compréhension du projet au regard de ses objectifs,
 - Une présentation du candidat et de ses compétences techniques et artistiques : biographie, son parcours de formation, son parcours artistique, ses compétences, ses expériences similaires, ses expériences du travail en collectif ou une note explicative précisant comment ses savoir-faire peuvent s'adapter au projet,
 - Ses motivations,
 - Toute information sur la méthodologie envisagée pour répondre aux objectifs du projet,

6. Facultatif : un portrait photographique du candidat sous format jpeg en haute définition (au moins 1Mo).

L'identité du candidat doit figurer sur chacune des pièces composant sa candidature.

- **Dépôt des candidatures**

La candidature est à déposer jusqu'au VENDREDI 19 JANVIER 2024 à 23h59

Le dossier doit être complet pour être enregistré définitivement. Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé.

Tous les documents du dossier devront être rassemblés dans un seul envoi, idéalement dans un seul document PDF.

Le nom de chaque document de la candidature commencera par « PNRPL_*Nom-du-candidat* ». L'objet de l'envoi sera « Candidature Résidence 2023-2024 PNR Périgord-Limousin ».

Il sera envoyé, par courrier électronique, ou via plateforme d'envoi de fichier, à cette adresse : benjamin.cau@ipamac.fr avec copie à contact@metiersdartperigord.fr

La réception du dossier fera l'objet d'une confirmation par mail.

- **Délai de validité des candidatures**

Le délai de validité des candidatures est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des candidatures (vendredi 19 janvier 2024).

MODALITÉS DE SÉLECTION

- **Temps de prise de contact avec les candidats**

Les candidats pourront être auditionnés en visioconférence **le mardi 6 février 2024** par le jury, afin de fournir des renseignements complémentaires sur leur candidature dans le cadre du comité de sélection. Les candidats devront être disponibles à cette date.

- **Composition et rôle du jury**

Le jury sera composé de personnes ayant une expérience des métiers d'art, du tourisme et de la création ainsi que de membres des instances du Parc naturel régional Périgord-Limousin, de l'IPAMAC et du PEMA.

Le jury étudiera les propositions, réalisera une sélection de neuf créateurs, de savoir-faire et d'univers variés pour participer à cette résidence. Il s'accordera sur la méthode de travail qu'il jugera efficace afin d'arriver à un résultat satisfaisant. Les décisions du jury sont souveraines, sans appel, ni justification. L'avis du jury n'est pas susceptible de recours.

- **Critères de jugements**

Les propositions seront analysées sur la base des critères suivants :

- Pertinence et originalité de la démarche artistique proposée au regard des objectifs du projet / 50%,
- Moyens mobilisés : compétences et expériences du candidat, qualité des moyens techniques proposés pour mener la résidence / 40%,
- Respect des contraintes du projet (calendrier, approche artistique) / 10%

Critères obligatoires :

Le respect des critères suivants sera toutefois obligatoire pour que la candidature soit acceptée :

- Respect des thèmes de la résidence (valorisation de l'itinérance, des métiers d'arts), cohérence de la candidature par rapport à l'objet de l'appel à candidatures,
- Mise en création d'un savoir-faire relevant des Métiers d'art (<https://www.institut-metiersdart.org/metiers-art/fiches-metiers>),

- Respect de l'engagement demandé et du calendrier,
- La manifestation de la prise en compte des enjeux de développement durable dans la candidature et dans le projet envisagé,

Le jury s'attachera également à analyser :

- L'originalité de l'approche proposée ainsi que la pertinence et la qualité des arguments apportés à la candidature,
- La faisabilité technique de la participation des candidats à la résidence,
- La complémentarité entre les dossiers sélectionnés,
- La qualité de la présentation de la candidature.

L'IPAMAC se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats ayant proposé une candidature. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de la candidature.

Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets ou ne remplissant pas les conditions énoncées dans le présent appel à candidature et les dossiers arrivés hors délai.

- **Attribution et réserves**

Le jury se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à candidature suivant la qualité des propositions reçues. Il se réserve le droit de ne pas retenir de créateurs s'il estime, après examen des propositions, que les candidatures ne répondent pas aux ambitions de la résidence. Il se réserve également le droit de refuser des dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères de l'appel à candidature pour quelque motif que ce soit. Il n'a pas l'obligation de motiver ses décisions.

CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURE

MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2023

Lancement de l'appel à candidature.

DU MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2023 AU VENDREDI 19 JANVIER 2024 (23h59)

Dépôts des candidatures.

VENDREDI 19 JANVIER 2024 (23h59)

Date limite de dépôt des candidatures.

MARDI 6 FEVRIER 2024

Comité de sélection des lauréats.

Les candidats pourront être auditionnés en visioconférence par le jury, afin de fournir des renseignements complémentaires sur leur candidature dans le cadre du comité de sélection.

MERCREDI 14 FEVRIER

Déclaration des résultats de l'appel à candidature : contact individuel des créateurs retenus et communication par mail des résultats aux candidats non retenus.

VENDREDI 8 MARS 2024

Réunion de cadrage de la résidence.

ENTRE MARS 2024 ET OCTOBRE 2024 (4 JOURNÉES DE RESIDENCE SUR 8 MOIS)

Vendredi 8 mars : réunion de cadrage de la résidence,

Vendredi 29 mars : répartition des sites et personnages,

Jeudi 30 mai : point d'étape et présentation des premières propositions,

Une date en septembre : validation des propositions et préparation de l'exposition finale.

Rappel : du temps de travail individuel en atelier sera nécessaire, entre les temps collectifs.

AUTOMNE/HIVER 2024

Bilan de la résidence et restitution de celle-ci en Périgord-Limousin (exposition).

AUTOMNE 2024

Restitution de la résidence auprès de l'IPAMAC : en fin de projet, au plus tard à l'automne 2024, une réunion de bilan collective sera organisée, en présence des artistes et partenaires des résidences de tous les Parcs engagés dans le projet. Le PEMA sera le représentant de cette résidence, et la présence des 9 créateurs retenus en résidence est souhaitable. Cette restitution s'adressera aux Parcs et partenaires des itinérances du Massif central. Les créateurs veilleront à faire un retour d'expérience de la résidence.

Ce temps pourra permettre, pour l'IPAMAC, de finaliser un outil de valorisation des résidences d'artistes et des créations contemporaines issues des 7 projets des Parcs impliqués dans cette action à l'échelle du Massif central.

2024 ET SUIVANTS

Commande, production et pose des créations. Les premières créations feront l'objet de commandes dès la fin de résidence et devront être installées avant fin février 2025.

Note : cette étape ne fait pas parti du présent appel à candidatures, de nouvelles commandes seront réalisées par la suite par le PNR Périgord-Limousin.

Le projet implique donc un engagement des résidents de mars 2024 jusqu'à la finalisation du projet (commande et pose de toutes les créations), communication incluse.

QUESTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Les candidats pourront poser des questions relatives au règlement de l'appel à candidature sous forme écrite, avant le 19 JANVIER 2024 par mail auprès de Benjamin CAU de l'IPAMAC à l'adresse : benjamin.cau@ipamac.fr. Les questions seront posées en langue française.

Les questions et les réponses apportées seront publiées au fur et à mesure sur le site internet du PEMA : <https://metiersdartperigord.fr/>

RÉSERVE

L'IPAMAC, le Parc et le PEMA se réservent le droit de modifier, reporter, d'écourter ou d'annuler cet appel à candidature sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Le.....

Signature du candidat